



SOCIÉTÉ
DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
s.e.n.c.r.l.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	5 - 6
Résultats	7
Évolution des actifs nets	8
Flux de trésorerie	9
Bilan	10
Notes complémentaires	11 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025 et de l'actif net au 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2026, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 5 et 6, fait partie intégrante de notre rapport.

PLN s.e.n.c.r.l.¹

Brossard, le 4 juin 2026

¹ Par Sébastien Montpas, CPA auditeur

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Page 7

	2026	2025
Produits		
Subventions (annexe A)	546 394 \$	560 777 \$
Dons (annexe B)	390 690	461 007
Biens et services (commandites)	84 746	60 221
Autres produits	22 303	8 903
	<u>1 044 133</u>	<u>1 090 908</u>
Charges		
Frais d'opération des programmes (annexe C)	707 459	798 607
Frais d'administration (annexe D)	128 932	142 358
Biens et services (commandites)	84 746	60 221
	<u>921 137</u>	<u>1 001 186</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	122 996	89 722
Autres produits (charges)		
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	-	3 000
Excédent des produits sur les charges	<u>122 996 \$</u>	<u>92 722 \$</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Page 8

	Investis en immo- bilisation	Affectation interne (note 8)	Non affectés	2026 Total	2025 Total
Solde au début	7 798 \$	100 000 \$	153 961 \$	261 759 \$	169 037 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(22 454)	145 450	122 996	92 722
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 573)	-	2 573	-	-
Nouvelles affectations	-	79 057	(79 057)	-	-
Montant libéré des fonds affectés	-	(32 132)	32 132	-	-
Solde à la fin	5 225 \$	124 471 \$	255 059 \$	384 755 \$	261 759 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Page 9

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	122 996 \$	92 722 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 573	2 905
	125 569	95 627
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(38 991)	80 293
	86 578	175 920
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 798)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	86 578	172 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	394 660	222 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	481 238 \$	394 660 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

BILAN

31 MARS 2026

Page 10

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	481 238 \$	394 660 \$
Débiteurs (note 3)	7 839	83 965
Frais payés d'avance	63 375	49 140
	552 452	527 765
Immobilisations corporelles (note 4)	5 225	7 798
	557 677 \$	535 563 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	60 816 \$	120 814 \$
Apports reportés (note 7)	112 106	152 990
	172 922	273 804
Actifs nets		
Investi en immobilisations	5 225	7 798
Affectation interne (note 8)	124 471	100 000
Non affecté	255 059	153 961
	384 755	261 759
	557 677 \$	535 563 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Identification et secteur d'activité

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Grand Montréal, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir à des enfants des relations de qualité avec des adultes bénévoles. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la recouvrabilité d'une subvention à recevoir, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation des apports en biens et services.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits de l'exercice dont elle visent à financer les charges.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en fonction du temps écoulé.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports et contributions sous forme de fournitures et de services

L'organisme bénéficie d'apports de ses partenaires et de ses bénévoles sous forme de fournitures et de services. Ces opérations ne sont pas comptabilisées en raison de la difficulté à en déterminer leur juste valeur.

Toutefois, l'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes à recevoir et autres créances ainsi que les subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	2026	2025
Taxes de ventes à recevoir	2 839 \$	2 669 \$
Subventions à recevoir	5 000	81 296
	<u>7 839 \$</u>	<u>83 965 \$</u>

4. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	39 881 \$	34 656 \$	5 225 \$	7 798 \$

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une facilité de crédit de 50 000\$ ainsi qu'une carte de crédit d'un montant autorisé de 15 000 \$. Cette facilité porte intérêts à un taux de 9.70 % et est remboursé manuellement le mois suivant.

Au 31 mars 2026, le solde utilisé sur la carte de crédit est de 6 239 \$ (ce solde est présenté dans la section des créditeurs)

La facilité de crédit n'a pas été utilisée durant l'exercice 2026 et 2025.

6. Créditeurs

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	10 176 \$	59 387 \$
Frais courus	2 483	2 835
Salaires et vacances à payer	46 060	58 186
Revenus perçu d'avance	969	-
Syndicat à payer	128	406
Dépôt de sécurité	1 000	-
	60 816 \$	120 814 \$

7. Apports reportés

	2026	2025
Secrétariat à la jeunesse - Fonds Mille et UN	25 000 \$	20 000 \$
AGFGS (financement FLAC)	-	39 773
P2P	19 606	12 717
Dons Majeurs	67 500	80 500
	<u>112 106 \$</u>	<u>152 990 \$</u>
	2026	2025
Solde au début	152 990 \$	- \$
Reçu ou à recevoir au cours de l'exercice	134 606	307 036
	<u>287 596</u>	<u>307 036</u>
Constaté à titre de produits au cours de l'exercice	175 490	154 046
Solde à la fin	<u>112 106 \$</u>	<u>152 990 \$</u>

8. Affectation interne

L'organisme a affecté des montants pour les exercices futurs. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a résolu à l'unanimité d'affecter les somme suivantes :

	2026	2025
Affectation		
Transition numérique et amélioration continue des processus	50 000 \$	40 000 \$
Analyse stratégique et améliorations organisationnelles	-	40 000
Dossier ressource humaine	49 471	20 000
Programme 16 21	25 000	-
	<u>124 471 \$</u>	<u>100 000 \$</u>

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa marge de crédit, ses comptes fournisseurs, des salaires et des vacances à payer.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Engagements

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 182 469 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027	43 291 \$
2028	44 806 \$
2029	46 374 \$
2030	47 998 \$

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2026	2025
Débiteurs	76 126 \$	(81 042) \$
Frais payés d'avance	(14 235)	(5 409)
Créditeurs	(59 998)	13 754
Apports reportés	(40 884)	152 990
	<u>(38 991) \$</u>	<u>80 293 \$</u>

12. Salaires et charges sociales

Les salaires servent à répondre aux services de l'organisme.

13. Programme d'action communautaire pour les enfants (Inclus dans les résultats)

	2026	2025
Produits		
Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427 \$	83 427 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	70 560	73 560
Loyer	7 000	2 800
Déplacement	30	300
Fournitures	5 000	5 500
Services publics	-	700
Autres	837	567
	83 427	83 427
	-	-
	\$	\$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Page 18

	2026	2025
Annexe A		
Subventions		
Programme de soutien aux organismes communautaires (CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal) - Mission globale	143 480 \$	137 490 \$
CIUSSS du Centre-sud de l'île de Montréal - Mentorat 16- 21	134 828	134 828
Grands Frères Grandes Soeurs du Québec (Projet FLAC)	131 202	79 545
Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427	83 427
Subvention - Secrétariat à la jeunesse	25 000	-
CISSS de Laval - 16-21	16 419	27 365
Autres subventions	11 388	15 660
Centraide du Grand Montréal	650	82 462
	546 394 \$	560 777 \$

Annexe B

Dons

Dons corporatifs	264 405 \$	335 679 \$
Big Brother Big Sister	85 605	75 831
Dons d'individus	27 317	49 279
P2P	13 363	218
	390 690 \$	461 007 \$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Page 19

	2026	2025
Annexe C		
Frais d'opération des programmes		
Salaires et charges sociales	562 915 \$	643 840 \$
Assurances	52 011	43 561
Loyer	39 142	36 869
Logiciel Eudonet	22 671	29 451
Honoraires professionnels	8 431	10 152
Bourses d'études	6 500	14 500
Activités pour enfants	4 421	5 630
Publicité et promotion	2 724	5 009
Campagnes de financement	2 622	3 058
Formations	2 399	1 672
Soirée de reconnaissance	1 638	1 802
Déplacements et représentation	1 434	2 047
Recrutement	551	931
Timbres et frais de messagerie	-	85
	<u>707 459 \$</u>	<u>798 607 \$</u>

Annexe D

Frais d'administration

Salaires et charges sociales	54 282 \$	54 957 \$
Cotisations d'adhésion BBBSC	37 470	43 803
Honoraires	9 196	10 828
Frais de bureau	8 910	13 079
Honoraires d'audit	8 108	6 960
Frais bancaires et gestion des dons	3 403	3 912
Entretien et réparations	3 008	3 691
Amortissement des immobilisations corporelles	2 573	2 905
Télécommunications	1 982	2 223
	<u>128 932 \$</u>	<u>142 358 \$</u>